

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES

Bureau du 3 février 2016

Point 1

Délibération n°2016-01B portant approbation de l'ordre du jour du bureau du conseil d'administration du 3 février 2016.

Vu le code de l'environnement ;

Sur présentation du directeur de l'établissement public

Article 1 :

Le bureau du conseil d'administration approuve l'ordre du jour.

Article 2 :

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le Président du Conseil d'administration


Paul GIACOBBI

Le Directeur


Olivier LAROUSSINIE

Le commissaire du gouvernement


Christian BARTHOD

A Paris, le 3 février 2016

Personne à contacter :	Maëleonn Le Diagon maeleonn.lediagon@aires-marines.fr
Date :	04/01/2016
Objet :	Bureau du conseil d'administration du 3 février 2016 Point n°1 Approbation de l'ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 17 juin 2015
3. Préparation du Conseil d'administration du 24 février 2016 :
 - Approbation du PV de la réunion du 24 novembre 2016
 - Etat d'avancement de la préfiguration de l'AFB
 - Présentation des principales réalisations 2015
 - Approbation du compte financier 2015 et rapport financier
 - Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice aux réserves
 - Retour d'expérience PNM / RNN
 - Approbation du plan de gestion du parc naturel marin des Estuaires picards et de la mer d'Opale
 - Approbation du règlement intérieur du parc naturel marin d'Iroise mis à jour
 - Approbation de la subvention versée à l'Amicale du personnel